

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2023-137

MC/HD

OBJET : Examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale, session 2023. Liste des correcteurs.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, Livre III, titre II, chapitre III et notamment les articles L523-1 et L523-3 à L. 523-6,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale territoriaux,

Vu le décret n° 2011-448 du 21 avril 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu par l'article 6 du décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emploi des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté 2022-226 du 1^{er} septembre 2023 portant ouverture de la session 2023 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale,

Vu ensemble les arrêtés n° 2022-244 du 14 septembre 2022, et n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Considérant qu'il convient de fixer la liste des correcteurs de la session 2023 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale,

ARRETE

Article 1 : La liste des correcteurs de la session 2023 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale, est arrêtée comme suit :

BOCHER Nathalie
BOQUILLON Thomas
CASALASPRO Muriel
CASSE Raphaël
CERAN Claude
CHEMIN Laurent
CLAUSMANN Francis
CLEMENT Frédéric
DELTHIL Antoine
DJEBBARI David
DJEDOUI Abdelkader

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20230509-2023-137-AR
Date de télétransmission : 11/05/2023
Date de réception préfecture : 11/05/2023

GIVERNAUD Christophe
HENRI-ROBERT Jacques
MOIGNOUX Auriane
SIMANDOUX Philippe
TERRILLON Anthony
TREMEUR Muriel

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage sur le site du
CIG petite couronne

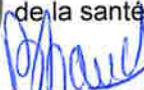
www.cig929394.fr

le 11/05/2023



Fait à Pantin, le 9 mai 2023

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint des concours,
de la santé et de l'action sociale


Benoît HAUDIER

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20230509-2023-137-AR
Date de télétransmission : 11/05/2023
Date de réception préfecture : 11/05/2023